

**ANNEXE 1 A L'EXPOSE DES MOTIFS : GRANDE  
CAUSE REGIONALE 2015 :  
« LA QUALITE DE L'AIR »**

## **1. L'intervention de la Région en Santé environnement**

### **La Région met chaque année en avant une grande cause régionale de santé**

Dans le cadre de l'évolution de son intervention dans le champ de la santé, la Région a souhaité rendre visibles certaines priorités en les érigeant en « grande cause régionale ».

Véritable enjeu de santé publique mais assez peu mise en avant, la Région a décidé de faire de la santé environnementale une de ses priorités et de faire notamment un focus sur la qualité de l'air en décrétant le sujet « grande cause régionale » pour 2015. La Région lance ainsi un appel à projets permettant de financer des projets visant la prévention et la sensibilisation des Franciliens aux effets des polluants atmosphériques sur la santé.

Ce choix s'explique par le souhait de mettre l'accent sur une problématique émergente pour laquelle il semble nécessaire de susciter l'information pour voir le développement de projets innovants.

La grande cause régionale de santé sur la qualité de l'air permettra de mettre en lumière cette problématique mais aussi de soutenir des projets d'information et de sensibilisation des effets sanitaires de la pollution de l'air. Car nous savons que des gestes et des comportements peuvent réduire l'impact des polluants sur notre santé.

Cette grande cause sera en outre marquée par la tenue en novembre prochain de la conférence sur le climat de Paris (Paris Climat 2015). Les rejets dans l'atmosphère ont un impact sur la santé mais aussi plus globalement sur le changement climatique. C'est particulièrement le cas des particules fines, dont certains effets sont encore trop peu connus. Il faut donc que le lien entre climat, qualité de l'air et santé doit être davantage travaillé.

Au travers de cet appel à projets, la Région souhaite agir sur la sensibilisation et l'implication de la population et de l'ensemble des acteurs.

### **L'un des enjeux pour la Région est d'agir en amont pour mieux prévenir**

Depuis le 27 septembre 2012, la Région Ile-de-France consacre, dans son nouveau rapport cadre sur la santé, un axe sur la promotion de la santé environnementale.

La santé environnementale vise en priorité à réduire les inégalités face aux pressions environnementales et sociales qui pèsent sur les parcours de vie dès la prime enfance pour se cumuler au fil des âges.

La santé environnementale – en apportant des réponses globales et transversales - constitue une réponse au défi des maladies chroniques qui sont étroitement liées à des modes de vie - souvent contraints et subis – (pression financière quant à l'accès pour tous à une alimentation équilibrée, sédentarité, surmenage, stress, manque de sport, tabagisme, etc.) et à un environnement de plus en plus pollué (air intérieur et extérieur, eau, omniprésence de composants chimiques dont les perturbateurs endocriniens).

Même si les Franciliens perçoivent encore peu les risques sanitaires liés à l'environnement, leurs attentes sur ce domaine, notamment sur la diffusion d'une meilleure information, sont exigeantes.

C'est pourquoi, outre le travail que la Région effectue de manière transversale sur les questions de santé (en favorisant la nourriture biologique dans les lycées, le développement des transports propres, etc.), elle doit aussi répondre au défi de l'information du grand public sur les risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie.

## **2. La problématique de la pollution de l'air**

L'air respiré tous les jours est constitué à 99% d'azote et d'oxygène, 0,9% d'argon, et d'autres gaz présents à l'état de trace. L'état original peut être perturbé par la présence de composés chimiques supplémentaires, sous la forme de gaz ou de particules, et en des proportions qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement. Ils proviennent des activités humaines et parfois de phénomènes naturels. Cette perturbation se traduit par la notion de pollution atmosphérique.

Les particules ont principalement pour origine les installations de combustion industrielle, le chauffage domestique, l'agriculture et les transports routiers ; ces particules sont considérées parmi les polluants atmosphériques les plus nuisibles sur la santé, en particulier les maladies cardio-vasculaires.

La qualité de l'air quotidienne reste insatisfaisante en Ile-de-France pour certains polluants (notamment le dioxyde d'azote, les particules, l'ozone et le benzène), plus particulièrement au cœur de l'agglomération parisienne et à proximité du trafic. On estime qu'entre 1,8 à 3,6 millions de Franciliens sont potentiellement exposés à des niveaux de pollution qui ne respectent pas la réglementation. En outre, depuis plusieurs années, ces niveaux marquent une certaine stabilité. Les effets sur la santé de la pollution atmosphérique sont complexes à caractériser. Si l'ensemble de la population est concernée par la qualité de l'air, il existe une grande variabilité dans l'exposition aux polluants atmosphériques, la nature et les effets de ceux-ci, la sensibilité des personnes, les conditions mêmes de l'exposition... De nombreux travaux scientifiques viennent cependant étayer l'importance des effets sur la santé de la pollution atmosphérique en termes de morbidité (c'est-à-dire de pathologies) et de mortalité, que ce soit à court terme ou à plus long terme.

Pour l'OMS, la pollution de l'air serait responsable de 3 millions de décès prématurés dans le monde, et de 40 000 en France.

La plupart des travaux de recherche établissant un lien entre morbidité et mortalité et le niveau d'exposition ont été menés pour des concentrations de polluants habituellement rencontrées dans les villes européennes.

Près de deux ans d'espérance de vie pourraient être gagnés dans les villes les plus polluées d'Europe si la pollution pouvait être ramenée aux niveaux préconisés dans les lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air.

La « Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie » (LAURE) du 30 décembre 1996 a admis explicitement l'existence d'effets sanitaires de la pollution atmosphérique. Cette disposition réglementaire a marqué un changement dans la surveillance de la qualité de l'air en replaçant la santé des populations au cœur des préoccupations et des actions des différentes parties prenantes.

Elle fournit une définition de la pollution atmosphérique selon les termes suivants :

« Constitue une pollution atmosphérique au sens de la présente loi l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives. »

La LAURE, désormais codifiée par le Code de l'Environnement, établit « le droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

Elle définit à ce titre les actions qui consistent « à prévenir, à surveiller, à réduire ou à supprimer les pollutions atmosphériques, à préserver la qualité de l'air et, à ces fins, à économiser et à utiliser rationnellement l'énergie ».

Une amélioration de la santé des populations ne peut être obtenue qu'à condition de parvenir à une amélioration durable de la qualité de l'air.

Les bénéfices sanitaires et financiers découleront de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques efficaces. Pour cela les efforts pour une meilleure sensibilisation des différentes parties prenantes et de la population doivent se poursuivre.

L'impact de la pollution représente un coût social, économique, environnemental, sanitaire. Enjeu de santé publique, la lutte contre la pollution est l'une des principales causes de préoccupation des concitoyens et des professionnels de santé.

### **3. La question de la qualité de l'air intérieur**

En moyenne une personne passe 80% de son temps en espace clos ou semi clos, que cela soit dans les logements, lieux de travail, écoles, espaces de loisirs, commerces, transports, etc. Les sources de pollution de l'air intérieur sont multiples et peuvent être de nature chimique, physique ou biologique : l'air extérieur, certains matériaux de construction et d'isolation, les appareils à combustion, les équipements, l'ameublement et la décoration, les produits d'entretien et de bricolage, l'activité humaine (cuisine, etc.), le mode de vie des occupants (tabagisme, aération insuffisante, etc.), les biocontaminants (poussière de maison, allergènes des acariens et du chat), sans oublier les installations de climatisation : composés organiques volatiles, aldéhydes, allergènes, pesticides sont devenus à côté de l'amiante, du plomb et du radon les nouveaux facteurs de dégradation de la qualité de notre air intérieur.

Les problèmes de santé dus à cette pollution sont multiples et recouvrent des manifestations cliniques très diverses, qui, pour la plupart, ne sont pas spécifiques des polluants détectés. L'air respiré peut ainsi avoir des effets sur le confort et la santé, depuis la simple gêne (odeurs, irritation des yeux et de la peau) jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies comme les allergies respiratoires, asthmes, cancers et leucémies, troubles cardiaques, cérébraux et de la reproduction ...

La question de la qualité de l'air intérieur est une préoccupation majeure de santé publique, car l'ensemble de la population est concerné, et plus particulièrement les personnes sensibles et fragiles (enfants, personnes âgées ou immunodéprimées, malades pulmonaires chroniques). Néanmoins, les effets de la pollution intérieure sur la santé ne sont que partiellement connus : les liens entre l'exposition aux polluants et le développement d'une maladie ou d'un symptôme n'ont en effet pas encore été suffisamment étudiés.

### **3. Les enjeux de l'intervention régionale**

#### **La Région répond à une préoccupation des franciliens**

La pollution de l'air est devenue une préoccupation majeure des Franciliennes et des Franciliens. Les pics de pollution de mars 2014 ont particulièrement marqué la population. Un récent sondage l'atteste : 84% des Franciliens jugent désormais que la lutte contre la pollution de l'air est un enjeu prioritaire.

Trois millions de Franciliens sont quotidiennement exposés à un air qui ne respecte pas la réglementation. Cette exposition a des conséquences à court-terme (irritation, asthme, bronchite, etc.) mais aussi à long terme sur la santé des Franciliens, qui connaît une explosion des maladies chroniques. Et cette pollution a surtout un coût social, environnemental mais aussi économique. Il est évalué entre 20 et 30 milliards d'euros par an pour la France métropolitaine, pour 6 mois d'espérance de vie en moins.

Dans une étude commandée par Airparif fin octobre, 83% des Franciliens jugeaient que la qualité de l'air était mauvaise, en hausse de 18 points par rapport à 2008. La qualité de l'air est ainsi devenue la première préoccupation environnementale des Franciliens (68%), devant le changement climatique (54%) et l'alimentation (49%).

## L'action régionale pour la qualité de l'air se fait de manière transversale

L'échelon régional est particulièrement pertinent en matière de climat et de lutte contre la pollution de l'air, surtout en Ile-de-France, immense région-métropole. L'action régionale est éminemment transversale en la matière : toutes les politiques sectorielles sont amenées à être mobilisées afin d'engager la région sur la voie de la transition écologique.

La région a élaboré avec l'Etat et l'ADEME le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE), voté en novembre 2012. La qualité de l'air constitue un enjeu transversal. Les trois axes prioritaires du SRCAE traitent du climat et de la qualité de l'air. Il s'agit :

- du renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel.

- du développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre de logements raccordés d'ici 2020.

- de la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote). C'est le cœur de l'action régionale, avec le développement de l'offre de transports, le renforcement de l'accès à la mobilité, la sortie progressive du diesel du parc d'autobus. Les particules émises par les moteurs diesel sont classées cancérigènes pour l'homme depuis 2012 par l'OMS. Sur la question des particules fines, il faut rappeler qu'elles représentent la particularité d'avoir non seulement des impacts sur la santé mais aussi sur le climat.

La Région intervient en outre au niveau des secteurs environnement et aménagement afin de préserver au mieux la qualité de l'air.

La Région soutient enfin l'observation et l'expertise en matière de qualité de l'air :

- en finançant Airparif (1,5 millions d'euros en 2014) et en organisant chaque année depuis 2012 les assises régionales de l'air qui réunissent les acteurs du secteur pour faire un point sur l'évolution de la situation

- en finançant l'Observatoire régional de santé et notamment le programme ERPURS qui a pour objectifs de quantifier les liens à court terme pouvant exister entre les niveaux de pollution atmosphérique couramment rencontrés sur Paris et sa proche couronne et divers indicateurs de santé (mortalité, hospitalisations, visites médicales à domicile...).

- en organisant en 2015 une conférence citoyenne sur la pollution de l'air dans une démarche de démocratie participative.

Ainsi, la grande cause 2015 en santé sur la qualité de l'air permettra de soutenir des projets sous l'angle sanitaire.